

Cochez les cases appropriées. Les cases avec le signe * sont à remplir obligatoirement

INSCRIPTION À LA RESTAURATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CP AU CM2, COLLÈGE, LYCÉE.

Prière de retourner les pages 1 & 2 avec le mandat de prélèvement SEPA page 3 à → → → →
Veuillez conserver la page 4 pour référence personnelle.

Sodexo SCS GmbH
c/o Lycée Français
Gontardstraße 11
60488 Frankfurt am Main
Téléphone: +49 (0) 69 97 67 17 83
E-Mail: lyceefrancais.1219@sodexo.com
Internet: www.sohappy-catering.de

1. **ÉTABLISSEMENT** : Lycée Français Victor Hugo - Francfort

Date souhaitée pour le début de la restauration : ____ / ____ / ____

Nouvelle inscription :

Inscription renouvelée : J'ai déjà un numéro de client chez Sodexo : 1219 ____

2. **CONVIVE / REPRÉSENTENT LÉGAL**:

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' ENFANT

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRÉSENTANT LÉGAL

1	Prénom*		1	Prénom*	
2	Nom*		2	Nom*	
3	Date de naissance*		3	Date de naissance*	
4	Classe*		4	Rue, N°.*	
	Allergie*	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	5	Code postal/Localité	
		(si oui, joindre un certificat médical)	6	Téléphone*	
			7	Adresse mail*	

3. **- NOMBRE DE REPAS POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (du CP au CM2) :**

5 repas par semaine (du lundi au vendredi) 4 repas par semaine (Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi)

- NOMBRE DE REPAS POUR LES COLLÉGIENS ET LES LYCÉENS :

5 repas par semaine 4 repas par semaine 3 repas par semaine 2 repas par semaine 1 repas par semaine

Cochez les jours auxquels vous désirez manger :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

4. **INFORMATION :**

Voir la note d'information (ci-jointe) pour fonctionnement à la restauration et la modalité de contrôle.

5. **RÈGLEMENT DES FACTURES MENSUELLES * :**

Virement sous huitaine après réception des factures mensuelles.

NOUVELLES COORDONNÉES BANCAIRES :

Sodexo SCS GmbH - BIC : HELADEF1TSK - IBAN : DE68 5125 0000 0001 0957 90, Taunus Sparkasse

(Svp : Inscrivez le numéro de client (Kunden-Nr) et votre nom sur votre virement bancaire).

Mandat de prélèvement SEPA, au début du mois suivant par Sodexo Services GmbH conformément aux dispositions du Conseil européen des paiements (EPC). À cet effet, prière de compléter le mandat de recouvrement direct SEPA ci-joint et de le retourner au centre de service ci-dessus avec l'inscription. Conformément aux dispositions SEPA, vous recevrez une information préalable au sujet du montant et de la date de référence du prélèvement par courriel 5 jours à l'avance. Veuillez à cet effet nous indiquer votre adresse électronique (cf. champ ci-dessus) et toujours nous communiquer les changements d'adresse électronique en temps utile.

Par la présente, j'inscris le convive désigné au point 2 à la restauration aux conditions exposées. Nos conditions générales restent en tout temps valables, voir page suivante.

6. **TARIFS :**

Le prix du repas pour l'année scolaire 2021/2022 est fixé à 6,34 euros. Une réduction de 20 cents est accordée à partir du 3^e enfant.

7. **REMBOURSEMENT :**

Une facture est établie au début du mois suivant, elle est faite sur la base des repas réellement commandés (article 3 fiche d'inscription). Seules les absences à partir d'une semaine motivée par un certificat médical, seront remboursées. (Sur la base du document téléchargeable sur le site : www.lfvh.net)

Pendant les voyages organisés par le Lycée les repas ne sont pas facturés.

8. **MODALITES DE CONTROLE**

Tout élève inscrit au service de restauration doit s'identifier, pour cela il devra présenter son badge à chaque entrée au Self.

CONVENTION DU SERVICE DE RESTAURATION CHEZ SODEXO

1. MANDAT DE RESTAURATION :

Sodexo SCS GmbH, Eisenstraße 9a, 65428 Rüsselsheim ci-après fournisseur de repas, prestataire désigné par le marché en cours, vous propose un niveau de qualité élevé, en cas de problèmes, veuillez prendre contact avec le gérant de la Sodexo. Les prix correspondant au tarif des repas mensuels sont contenus dans la lettre d'information aux parents. Ces prix résultent de la concession d'approvisionnement en denrées alimentaires entre le fournisseur de repas et les responsables de l'établissement. Ceux-ci s'entendent comme le paiement du repas, service inclus. Le fournisseur de repas recouvre directement le paiement des repas par encaissement auprès des familles clientes. Pour la distribution des repas, un badge est requis à chaque élève. Ce badge coûte 5,00 EUR. Le premier badge est gratuit.

2. DURÉE DU CONTRAT :

L'inscription est valable pour l'année scolaire 2021 -2022. Le contrat de repas est résiliable par écrit à la fin de chaque mois calendaire moyennant un délai de préavis de 4 semaines. Une fois toutes les créances réglées, l'autorisation de recouvrement direct SEPA prend fin automatiquement. Les avoirs éventuels sont remboursés. Si le contrat entre les parties contractantes désignées au point 2 prend fin, la restauration prend fin automatiquement.

3. MODIFICATIONS DE DONNÉES DE CLIENTS

Les changements de nom, d'adresse et de coordonnées bancaires doivent être communiqués par écrit sans délai au fournisseur de repas en indiquant le numéro de client. Les coûts éventuellement occasionnés du fait d'un retard d'information sont à la charge du client.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais, comme par exemple les frais de notes de recouvrement impayés n'incombant pas au fournisseur de repas, sont à la charge du titulaire du compte. Un paiement n'est considéré comme effectué en temps utile qu'à la réception de la somme due sur le compte du fournisseur de repas. Les montants exigibles correspondant au tarif des repas doivent être vérifiés avec soin. Ils se basent sur le nombre de repas commandés durant la période de facturation, qu'ils aient été pris ou non. Les objections contre leur montant doivent être soulevées par écrit, à l'attention du fournisseur de repas, dans les 12 semaines suivant le règlement de la créance respective. L'omission coupable de soulever en temps utile des objections au règlement respectif est considérée comme une approbation

5. RETARD DE PAIEMENT / TRANSMISSION DE DONNÉES

Si le client est mis en demeure de paiement, le fournisseur de repas est autorisé à facturer les coûts occasionnés pour la sommation à titre de dommages-intérêts pour la mise en demeure. Le client demeure formellement en droit de prouver qu'un dommage n'est pas survenu ou que son niveau a été inférieur. Suite à la survenance d'une mise en demeure de paiement (paiement d'une facture n'intervenant pas dans les délais), le fournisseur de repas a le droit de mettre un terme à la fourniture de repas. Dans ce cas, le fournisseur de repas peut informer la direction de l'établissement de l'exclusion temporaire de votre enfant du service de restauration.

6. RÉGIME SPÉCIAUX

Quand l'état de santé d'un enfant nécessite un régime alimentaire spécifique, comme par exemple des aliments sans gluten, un menu spécial peut-être demandé. Seuls les enfants bénéficiant d'un PAI pour allergie ou intolérance alimentaire ont la possibilité d'apporter un panier repas.

7. HYGIÈNE ET SANTÉ

Conformément aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est interdit d'apporter et de consommer tout produit alimentaire provenant de l'extérieure dans l'enceinte du restaurant scolaire.

8. PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles sont stockées à des fins de traitement électronique et sont soumises aux réglementations applicables en matière de protection des données. Le traitement des données à lieu exclusivement dans le but de l'exécution du contrat, de la facturation et pour les informations personnelles de l'utilisateur ou éventuellement de son représentant légal. Sodexo peut transférer mes données personnelles au Lycée Français Victor Hugo, un transfert des données à des tiers, sauf dans le but mentionné ci-dessus ou d'une disposition légale, ne se produit pas

Par la présente, j'inscris le convive désigné au point 2 de l'inscription à la restauration aux conditions exposées. Nos conditions générales restent en tout temps valables.

.....
Lieu/date

.....
Signature du ou des responsables légaux

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA SEPA EINZUGERMÄCHTIGUNG

Wenn Sie uns schon einmal eine SEPA-Einzugsermächtigung erteilt haben, verlängert sich diese automatisch für das neue Schuljahr
Si vous avez déjà au prélèvement SEPA pour vos factures, celui-ci se renouvelle automatiquement pour la nouvelle année scolaire

Name, Vorname des Schülers / Nom, Prénom de l'élève : _____

Mandat-Nr / N° de mandat : _____

Gläubiger ID von Sodexo: DE56ZZZ00000089753

Hiermit erteile(n) ich (wir) die Abbuchungserlaubnis von dem unten genannten Konto für das monatliche Essengeld ab _____
Widerruf oder Änderungen müssen spätestens im Vormonat schriftlich mitgeteilt werden.

Par la présente, je (nous) vous autorise (autorisons) jusqu'à révocation de ma (notre) part par courrier au plus tard le mois qui précède le prélèvement, à prélever mensuellement au moyen d'avis de prélèvement sur mon (notre) compte indiqué ci-dessous, à échéance les sommes que je dois (nous devons) au titre des frais de scolarité à compter du _____

Kontoinhaber / Titulaire du compte : _____

BIC /SWIFT _____

IBAN _____

Wenn mein (unser) Konto die erforderliche Deckung nicht aufweist, besteht seitens des kontoführenden Kreditinstitutes keine Verpflichtung zur Einlösung. Die Kosten, die hierdurch verursacht werden, sind von den Familien zu übernehmen. Das Gleiche gilt für Gebühren die durch Ihrerseits nicht mitgeteilte Änderungen der Bankverbindung entstehen können. Die Änderungen können erst im Folgemonat berücksichtigt werden. Falls Lastschriften einmal zurückgewiesen werden, wird die Einzugsermächtigung von Sodexo aufgelöst und nur noch die Überweisung pro Monat zugelassen.

Si mon (notre) compte devait se trouver insuffisamment approvisionné, ma banque ne serait pas tenue de payer l'avis de prélèvement présenté. Toutefois les frais d'impayés seront à la charge de la famille. Il en est de même pour les frais engendrés par tout changement de coordonnées bancaires non signalé. Les modifications de coordonnées bancaires ne pourront être prises en compte que pour le prélèvement automatique du mois suivant. A partir d'un impayé, l'établissement annulera le prélèvement et seul le virement mensuel sera autorisé.

Name des Rechnungsempfängers / Nom du destinataire de facture :

x _____

Anschrift / Adresse:

x _____

Datum /Date:

x _____

Unterschrift / Signature :

x _____

NOTE D'INFORMATION AU LYCÉE FRANÇAIS DE FRANCFORT

Chers parents, chers élèves,

Bienvenue au service de restauration du Lycée Français Victor Hugo

Notre offre permet une alimentation équilibrée et constitue donc une base importante pour un développement sain des élèves. La composition des menus est soigneusement élaborée au regard de l'équilibre alimentaire sous le contrôle de l'infirmière du lycée.

CHOIX DES MENUS

Maternelle : Les élèves de maternelle bénéficient d'un menu unique servi à table, entrée crudités-salade comprise.

Primaire et secondaire : Les élèves de primaire et secondaire ont la possibilité de choisir entre deux menus. Les menus sont composés d'un hors d'œuvre, d'une salade à composer, d'un plat principal, d'un dessert ou fromage.

Notre objectif étant de donner la possibilité à tous les élèves de déjeuner au restaurant scolaire, nous vous proposons : chaque jour un menu **sans porc** et un menu « **végétarien** » (salades fraîches au buffet ainsi que des légumes et des féculents).

Les repas sont préparés chaque jour dans la cuisine du Lycée Français Victor Hugo à base de produits de grande qualité. Les aliments génétiquement modifiés ne sont pas utilisés.

RENTRÉE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Elle sera indiquée ultérieurement par le Lycée.

HORAIRES

Restauration maternelle :

Les élèves de la maternelle sont servis à table (trois services : 11h15, 11h45 et 12h15) et bénéficient de l'encadrement et de l'aide d'assistantes maternelle.

Self :

Du CP jusqu'à la terminale, les élèves prennent leur repas selon leur inscription au self-service :

11h15 : 1^{er} service CP au CM1

12h15 : 2^e service CM2-Collège-Lycée

13h00 : 3^e service Collège-Lycée

Une surveillance est assurée durant le service de restauration ainsi qu'en cour de récréation.

L'établissement ne peut être tenu responsable des élèves inscrits à la ½ pension qui « oublieront » de déjeuner au restaurant scolaire.

MODALITES DE CONTROLE

Tout élève en dehors de ceux des classes de maternelle inscrit au service de restauration doit s'identifier par son badge, qu'il devra présenter à chaque entrée au Self.

HYGIÈNE ET SANTÉ

Nous rappelons que conformément aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est interdit d'apporter et de consommer tout produit alimentaire provenant de l'extérieur dans l'enceinte du restaurant scolaire. L'accès à la salle de restauration est interdit aux élèves non-inscrits.

DESINSCRIPTION

Le document de « désinscription au restaurant scolaire » dans le courant de l'année est téléchargeable sur le site : www.lfvh.net